

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N°342/2022

ENTREPRISE BMS SARL

Après avoir reçu le contrat du marché n° 006/AON/007/CAB/PROGOU/B.U/VSP/2020, conclu avec la Province du BAS-UELE, pour un montant total hors taxe de Francs Congolais sept cent quarante-neuf millions trois cent cinq mille cent quarante, cinquante un centimes (CDF 749 305 140,51) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit CDF 5 245 135,98 (Francs Congolais cinq millions deux cent quarante-cinq mille cent trente-cinq, nonante-huit centimes).

Fait à Kinshasa, le 17/11/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier
Big LUSALEMVO TUTALA



Raymond M.L YUMBA
Directeur Général a.i